



PARTICULIERS

73ÈME FÊTE DES VENDANGES MARCHÉ AUX PUCES

SAMEDI 3 OCTOBRE 2026

ÉVÉNEMENT ORGANISÉ

PAR LE COMITE DES FETES DE BARR

avec le soutien des associations barroises

RENSEIGNEMENTS

COMITE DES FETES- 06 70 32 10 18

Par mail : Comitedesfetes@barr.fr

EMPLACEMENT

Je souhaite m'inscrire directement et régler sur le site du Comité des Fêtes de Barr, j'utilise le QR code >>>>

Ou le lien :

<https://www.monetico-online-asso.com/comite-des-fetes-de-barr/map03102026>



PARTIE À RETOURNER (pour tous)

DOSSIER À RETOURNER AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2026 :

COMITE DES FETES DE BARR

ou par mail à : Comitedesfetes@barr.fr

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

COURRIEL : _____

TELEPHONE : _____

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES : _____ X 4 € (MAX : 10m) = _____ €

JE JOINS A CE DOSSIER :

- Une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
 - L'attestation sur l'honneur signée
 - Un chèque libellé à l'ordre du Comité des fêtes de Barr
- ou
- Référence du paiement via le site

☐ **Déjà présent en 2025 / observations :**

n° de l'emplacement/nom : _____

DATE :

SIGNATURE :





PARTICULIERS

73ÈME FÊTE DES VENDANGES **MARCHÉ AUX PUCES**

SAMEDI 3 OCTOBRE 2026 à Barr

De 08h00 à 18h00

Ce marché aux puces est ouvert uniquement aux **PARTICULIERS**.

Le dossier déposé doit impérativement être complet.

Le paiement se fera soit par CB via le QR CODE, soit en espèces, soit par chèque libellé à l'ordre du **Comité des fêtes de Barr et** obligatoirement être accompagné d'une copie de la carte d'identité ou du passeport de l'exposant

Aucun remboursement en cas de désistement !

Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué par courrier quelques jours avant la manifestation. L'emplacement est attribué à titre définitif pour 2026.

Mise en place des exposants à partir de 06h00.

Les emplacements devront être libérés au plus tard à 18h30 dans un parfait état de propreté sous peine de se voir refuser l'accès les années suivantes.

La date limite de réservation est fixée au 15 septembre 2026.

Une permanence est assurée par le Comité des Fêtes
Salle Kuhn – cours de la mairie – 1 place de l'Hôtel de Ville 67140 BARR

Les jeudis : 6, 13, 20 et 27 août, 3 et 10 septembre 2026 de 14h à 15h30

Les samedis : 8, 22 et 29 août et 12 septembre de 10h à 11h30

Ce document est à retourner :

Comité des Fêtes de BARR

1 place de l'Hôtel de Ville 67140 BARR



73^{ème} Fête des Vendanges de BARR
MARCHÉ AUX PUCES
Samedi 3 octobre 2026

DECLARATION SUR L'HONNEUR 2026

A envoyer avant le 15 septembre 2026

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Bureau : Ville :

Tél. : Email :

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- La non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9CP)
- Respecter les mesures suivantes (produits interdits à la vente) :
 - Nourriture (vous pouvez être accusé d'intoxication alimentaire)
 - Alcool
 - Objets dangereux (sous cette appellation se rangent les armes à feu, les munitions, les couteaux à longue lame)
 - Les animaux (vivants comme empaillés)
 - Objets ostentatoires (tout ce qui peut revêtir un caractère religieux ou politique pouvant perturber l'ordre public ou moral)
 - Les objets ou vêtements neufs

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :